

Bigarigari Tharcisse  
Apiculteur à Murwa  
Bugarura.

n° 88 / A. 514  
17/7/57

Murwa le 15 juillet 1957



Monsieur l'Administrateur de Territoire

Je me permets très respectueusement de vous demander bien vouloir entendre mes paroles : J'ai interjeté l'appel auprès du Tribunal de Territoire, le Juge et ses assesseurs n'ont pas accepté ma palabre.

Ce fut au mois de septembre que j'introduis cet appel au Tribunal de Territoire et les frais d'inscriptions furent payés. Au moment là j'ai été convoqué à suivre les cours d'apiculture à Kigali. Les cours devaient durer 6 mois; je l'ai fait savoir au Juge et ses assesseurs et ceux-ci ont accepté mon départ et nous sommes convenus que je reviendrais à la fin de mes études c. à d. après 6 mois.

Après ce terme de 6 mois je me suis présenté au Tribunal de Territoire, le Juge et ses assesseurs m'ont exigé de payer de nouveaux frais d'inscription. Après avoir payé ces frais, j'ai comparu au Tribunal avec celui contre qui j'avais porté plainte, ils nous ont dit que notre affaire était classée sans suite, parce que disaient-ils, je n'avais pas comparu trois mois après que j'avais introduit l'appel.

Malgré leur promesse et malgré les frais que j'ai payés deux reprises, mon affaire a été classée sans suite.

C'est pourquoi, Monsieur l'Administrateur de Territoire, je m'adresse à vous pour implorer votre intervention afin que je puisse gagner cette affaire.

En attendant une réponse rapide et favorable, je prie Monsieur l'Administrateur de Territoire d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

Apiculteur BIGARIGARI Tharcisse